

Accompagner l'emploi saisonnier : un objectif pour l'Aquitaine en 2012

Fiches descriptives par zone touristique

Sommaire :

- Littoral aquitain.	2
- Communauté d'agglomération Côte Basque Adour	4
- Périgord noir	6
- Stations thermales	8
- Pyrénées aquitaines.	10
- Unité urbaine de Bordeaux	12
- Unité urbaine de Pau	14

Littoral aquitain

La zone littorale aquitaine retenue pour l'étude est celle constituée par le groupement d'intérêt public littoral (GIP). Étendue sur 270 km de la côte atlantique, elle est composée de 105 communes.

34 200 contrats saisonniers dans le tourisme

Le littoral aquitain constitue le plus important espace touristique de la région : le tourisme offre trois contrats salariés sur huit sur la côte.

Parmi ces contrats touristiques en 2007, 34 200 sont saisonniers, soit 38 %.

Le littoral concentre le plus grand nombre de contrats saisonniers signés sur l'ensemble du territoire aquitain, soit 44 %.

L'économie saisonnière de la zone est centrée sur les activités d'accueil et de divertissement du visiteur. Parmi ces activités, l'hébergement et la restauration constituent le premier secteur employeur des saisonniers en rassemblant 62 % des contrats.

L'embauche des saisonniers du tourisme s'étend d'avril à fin octobre. Ces contrats durent en moyenne 47 jours ; l'amplitude varie d'une quinzaine de jours pour certaines activités artistiques à deux mois dans les terrains de campings.

Un saisonnier sur deux parcourt plus de 17 km pour aller travailler

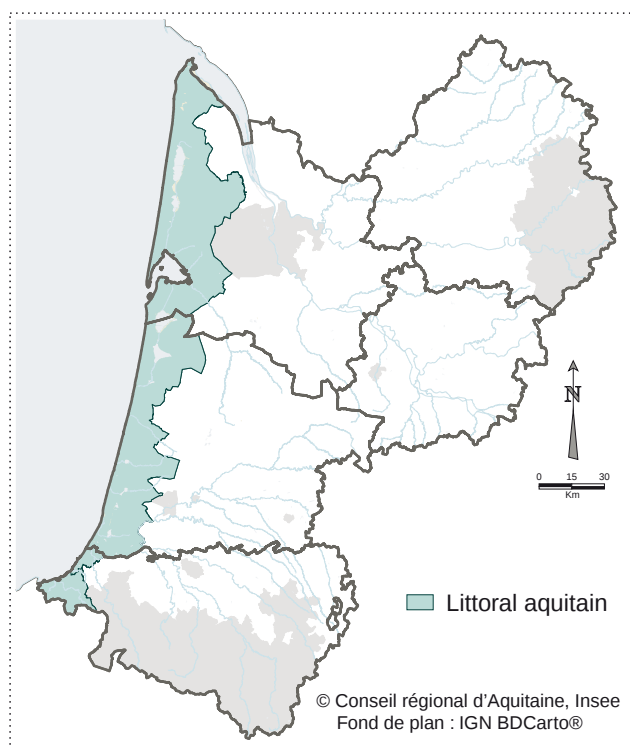
En 2007, 29 800 saisonniers ont travaillé sur le territoire du littoral : sept saisonniers sur huit n'ont qu'un seul contrat. Moins de 4 000 d'entre eux ont pu bénéficier de deux contrats ou plus.

Ces salariés sont très jeunes puisque la moitié d'entre eux ont moins de 23 ans. Les femmes sont majoritairement représentées (55 %).

Les saisonniers sont essentiellement des employés (69 %) exerçant principalement dans les activités d'hébergement, de restauration ou de commerce.

Sur le littoral, les employeurs ont moins recours à la main-d'œuvre locale que sur d'autres zones touristiques. Un saisonnier sur deux parcourt plus de 17 km entre son domicile et son emploi. La recherche d'un logement peut s'avérer indispensable pour 8 300 d'entre eux vivant habituellement à plus de 100 km.

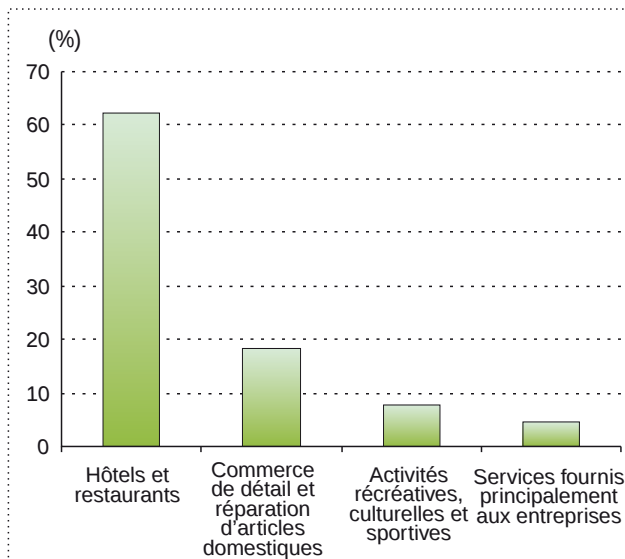
Environ 6 700 saisonniers résident hors d'Aquitaine ; ils sont principalement originaires des régions Midi-Pyrénées et Île-de-France.



Contrats salariés, touristiques et saisonniers

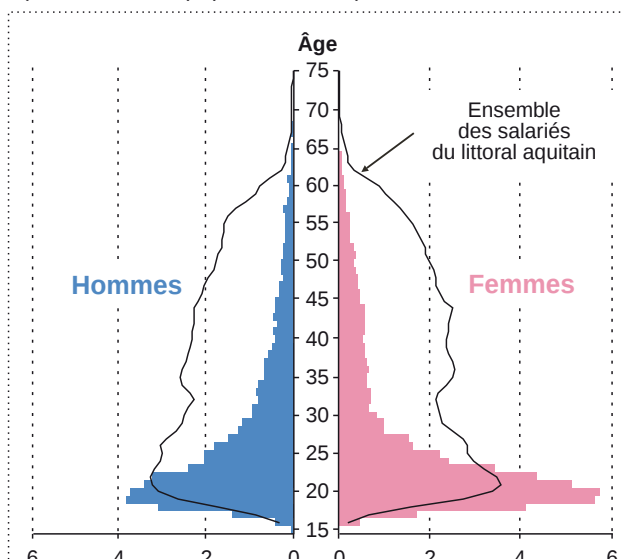


Principales activités saisonnières (part des contrats)



Source : Insee - DADS 2006-2007

Pyramide des âges des saisonniers (structure de la population en %)



Source : Insee - DADS 2006-2007

Les contrats saisonniers

Nombre de contrats saisonniers	34 200
Part des contrats saisonniers dans l'emploi salarié	14 %
Part des contrats saisonniers dans l'emploi touristique	38 %
Durée moyenne des contrats saisonniers.	47 jours
dont hôtellerie et restauration ⁽¹⁾	50 jours
Taux de fidélisation à la saison ⁽²⁾	22 %
Taux de fidélisation à l'établissement ⁽³⁾	18 %

Source : Insee - DADS 2006-2007

⁽¹⁾ regroupe les activités : restauration de type rapide et traditionnel, hôtels touristiques avec restaurant, exploitation de terrains de camping et autres hébergements touristiques

⁽²⁾ part des saisonniers qui ont travaillé deux saisons consécutives dans la même activité

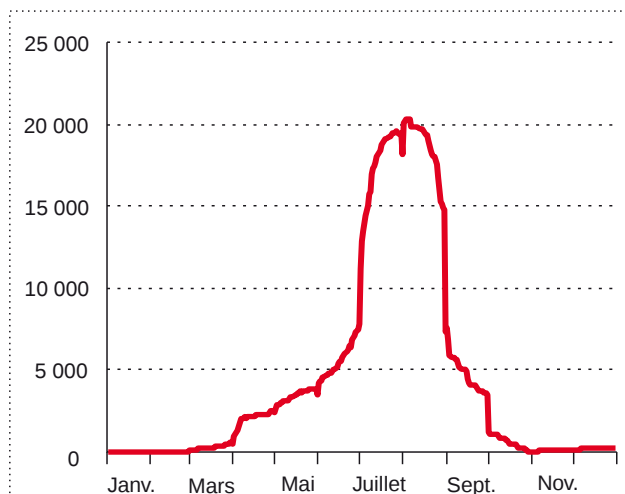
⁽³⁾ part des saisonniers qui ont travaillé deux saisons consécutives dans le même établissement

Les saisonniers

Nombre de saisonniers	29 800
Âge médian.	23 ans
Part des moins de 26 ans	61 %
Part des saisonniers ayant un seul contrat	87 %
Part des cadres	2 %
Part des professions intermédiaires	12 %
Part des employés	69 %
Part des ouvriers	17 %
Salaire horaire moyen net	8,3 €
Salaire horaire moyen net dans l'hôtellerie et la restauration.	8,1 €
Salaire horaire moyen net dans le commerce de détail	7,8 €

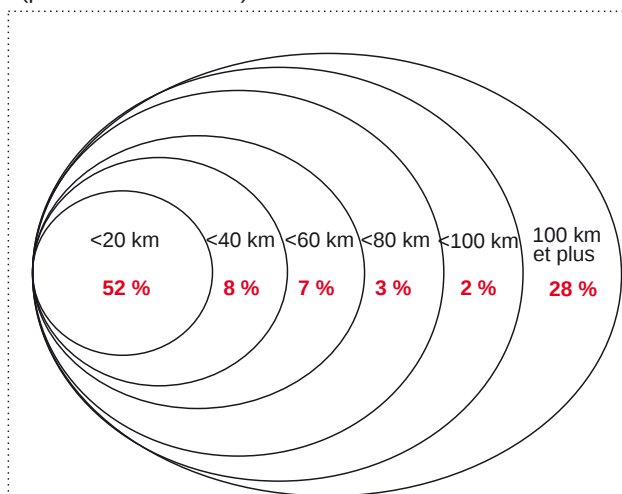
Source : Insee - DADS 2006-2007

Courbe saisonnière (nombre de contrats journaliers)



Source : Insee - DADS 2006-2007

Distance domicile-travail (part des saisonniers)



Source : Insee - DADS 2006-2007

Communauté d'agglomération Côte Basque Adour

La communauté d'agglomération Côte Basque Adour, incluse dans la zone littorale aquitaine, comprend les communes de Anglet, Bayonne, Biarritz, Bidart et Boucau. Elle compte 109 000 habitants en 2008.

6 000 contrats saisonniers dans le tourisme

La Côte Basque Adour constitue une zone touristique importante : le tourisme offre un tiers des contrats salariés. Parmi ces contrats touristiques, 6 000 sont saisonniers, soit 20 %.

La Côte Basque Adour concentre 8 % des contrats saisonniers signés sur le territoire aquitain.

L'économie saisonnière de la zone est centrée sur les activités d'accueil et de divertissement du visiteur. Parmi ces activités, l'hébergement et la restauration constituent le premier secteur employeur en rassemblant 67 % des contrats saisonniers.

L'embauche des saisonniers du tourisme s'étend d'avril à fin octobre. Les fêtes de Bayonne permettent de nombreux recrutements fin juillet pour quelques jours.

Les contrats saisonniers durent en moyenne 35 jours ; l'amplitude varie de quelques jours pour

des activités dans le spectacle à deux mois et demi dans les terrains de camping.

Un saisonnier sur deux parcourt plus de 6 km pour aller travailler

En 2007, 5 300 saisonniers ont travaillé dans la communauté d'agglomération Côte Basque Adour : neuf saisonniers sur dix ne signent qu'un seul contrat durant la saison. Plus de 500 d'entre eux ont pu bénéficier de deux contrats ou plus.

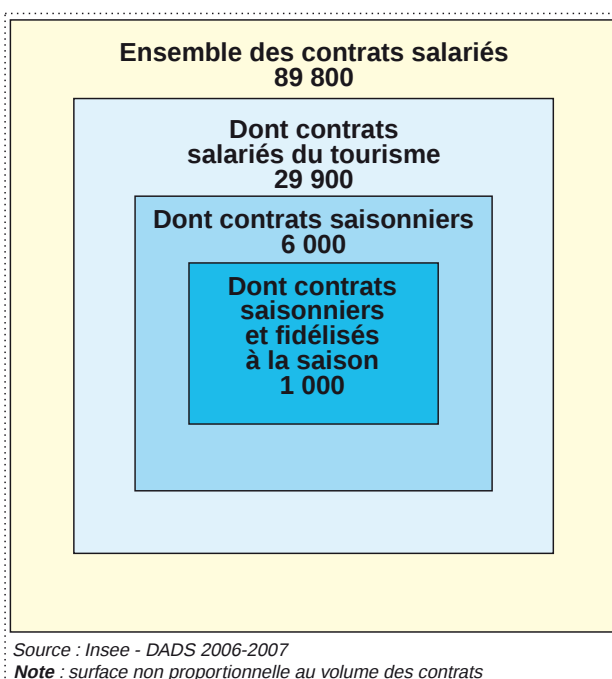
Ces salariés sont très jeunes puisque la moitié d'entre eux ont moins de 24 ans. Les femmes sont majoritaires (54 %).

Les saisonniers sont essentiellement des employés (74 %) exerçant principalement dans les activités d'hébergement, de restauration ou de commerce.

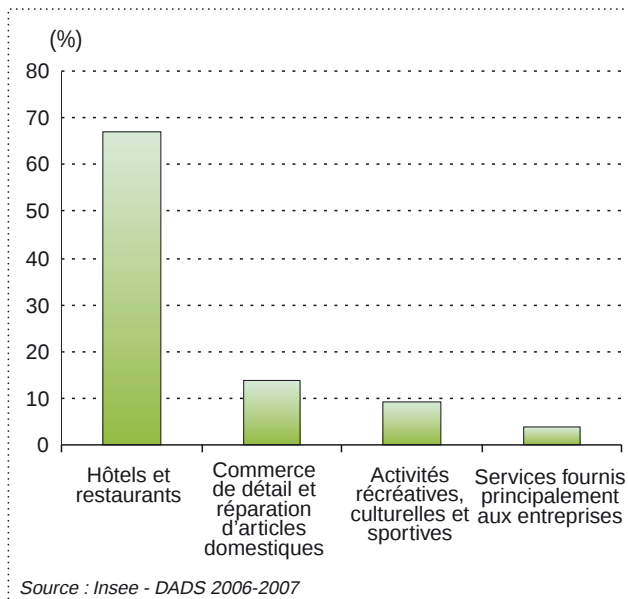
Les employeurs ont recours à une main-d'œuvre particulièrement locale : un saisonnier sur deux parcourt moins de 6 km entre son domicile et son emploi. La recherche d'un logement peut s'avérer indispensable pour 750 d'entre eux vivant habituellement à plus de 100 km. Un saisonnier sur dix réside hors d'Aquitaine.



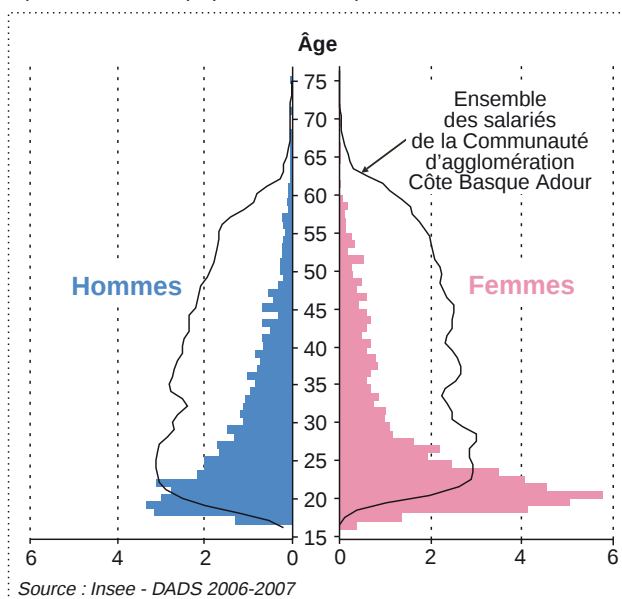
Contrats salariés, touristiques et saisonniers



Principales activités saisonnières (part des contrats)



Pyramide des âges des saisonniers (structure de la population en %)



Les contrats saisonniers

Nombre de contrats saisonniers	6 000
Part des contrats saisonniers dans l'emploi salarié	7 %
Part des contrats saisonniers dans l'emploi touristique	20 %
Durée moyenne des contrats saisonniers	35 jours
dont hôtellerie et restauration ⁽¹⁾	37 jours
Taux de fidélisation à la saison ⁽²⁾	17 %
Taux de fidélisation à l'établissement ⁽³⁾	14 %

Source : Insee - DADS 2006-2007

⁽¹⁾ regroupe les activités : restauration de type rapide et traditionnel, hôtels touristiques avec restaurant, exploitation de terrains de camping et autres hébergements touristiques

⁽²⁾ part des saisonniers qui ont travaillé deux saisons consécutives dans la même activité

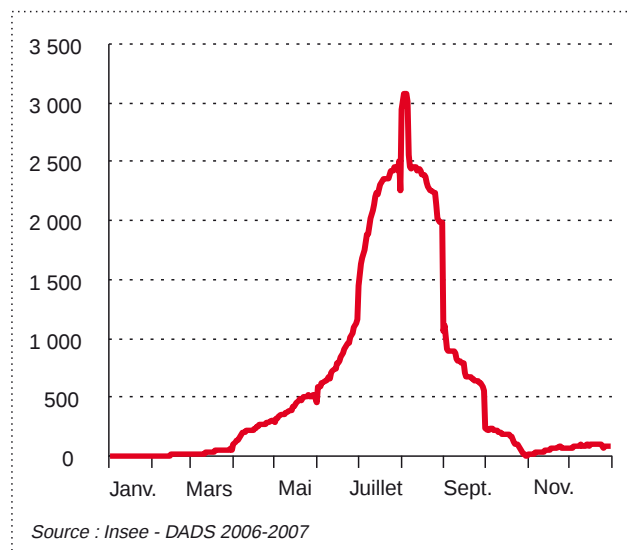
⁽³⁾ part des saisonniers qui ont travaillé deux saisons consécutives dans le même établissement

Les saisonniers

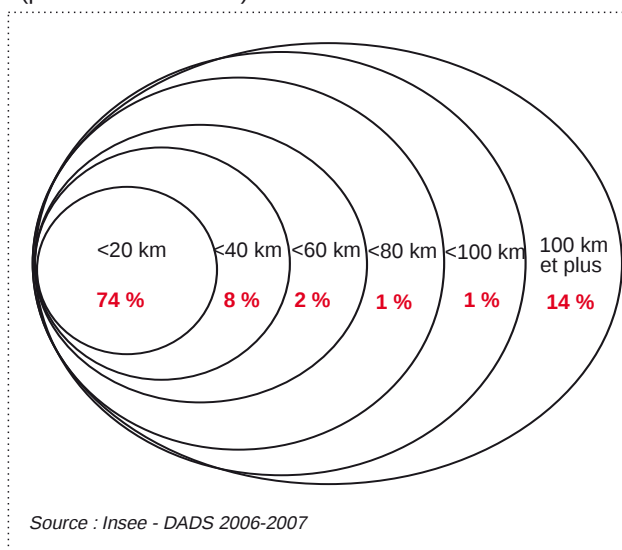
Nombre de saisonniers	5 300
Âge médian	24 ans
Part des moins de 26 ans	56 %
Part des saisonniers ayant un seul contrat	90 %
Part des cadres	4 %
Part des professions intermédiaires	8 %
Part des employés	74 %
Part des ouvriers	14 %
Salaire horaire moyen net	8,8 €
Salaire horaire moyen net dans l'hôtellerie et la restauration	8,3 €
Salaire horaire moyen net dans le commerce de détail et réparation d'articles domestiques	8,3 €

Source : Insee - DADS 2006-2007

Courbe saisonnière (nombre de contrats journaliers)



Distance domicile-travail (part des saisonniers)



Périgord noir

Le Périgord noir est un territoire particulièrement touristique en Aquitaine, notamment grâce à ses sites préhistoriques, ses châteaux, sa gastronomie, etc. Il est composé de 145 communes.

3 300 contrats saisonniers dans le tourisme

Le Périgord noir constitue un bassin d'emploi touristique important : le secteur du tourisme offre près d'un tiers des emplois salariés. Parmi ces emplois touristiques, 3 300 sont des contrats saisonniers, soit le tiers.

Le Périgord noir rassemble 4 % des contrats saisonniers signés en Aquitaine.

L'économie saisonnière de la zone est centrée sur les activités d'accueil et de divertissement du visiteur. Parmi ces activités, l'hébergement et la restauration constituent le premier secteur employeur en concentrant 69 % des contrats saisonniers. Le second secteur regroupe les activités récréatives, culturelles et sportives (16 %).

L'embauche des saisonniers du tourisme s'étend d'avril à fin octobre. Leurs contrats ont une durée moyenne de 56 jours, la plus longue période de

travail saisonnier des sept zones touristiques. L'amplitude varie d'une vingtaine de jours pour certaines activités artistiques à deux mois dans l'hôtellerie.

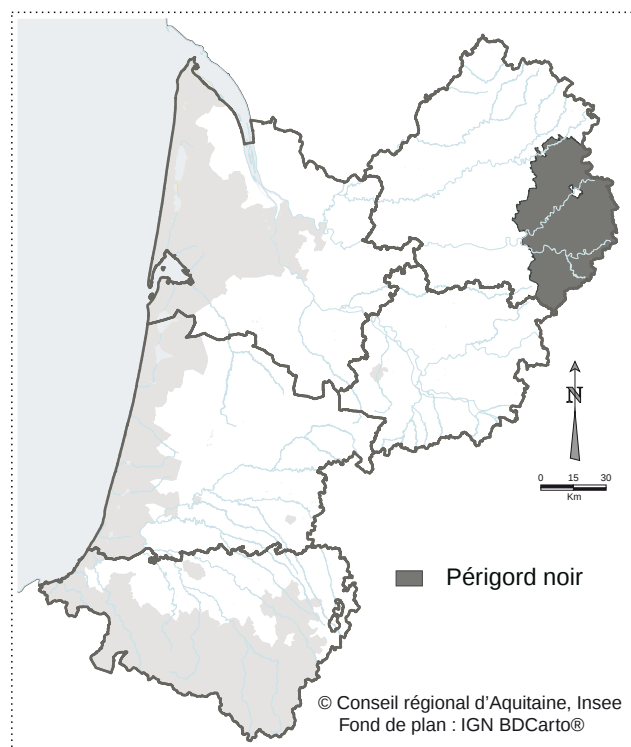
Un saisonnier sur deux parcourt plus de 8 km pour aller travailler

En 2007, près de 3 100 saisonniers ont travaillé dans le Périgord noir : neuf saisonniers sur dix n'ont qu'un seul contrat durant la saison. Moins de 250 d'entre eux ont pu bénéficier de deux contrats ou plus.

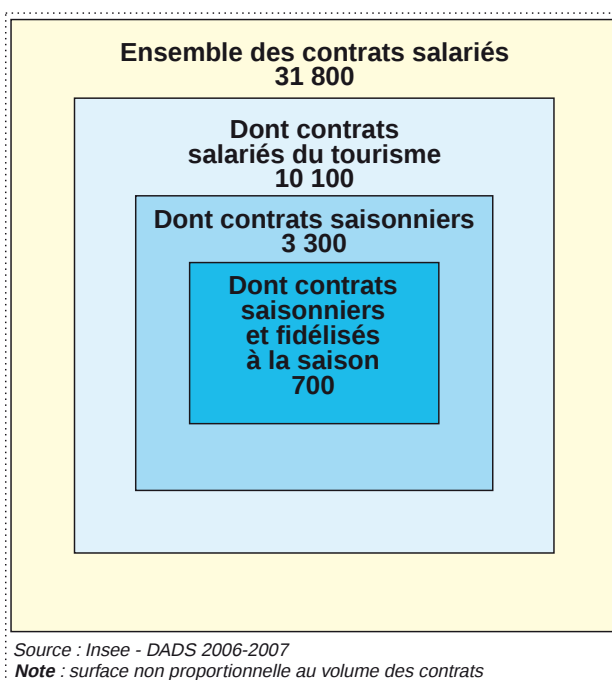
Ces salariés sont très jeunes puisque la moitié d'entre eux ont moins de 22 ans. Les femmes sont majoritaires (57 %).

Les saisonniers sont essentiellement des employés (72 %) exerçant dans les activités d'hébergement, de restauration ou de commerce.

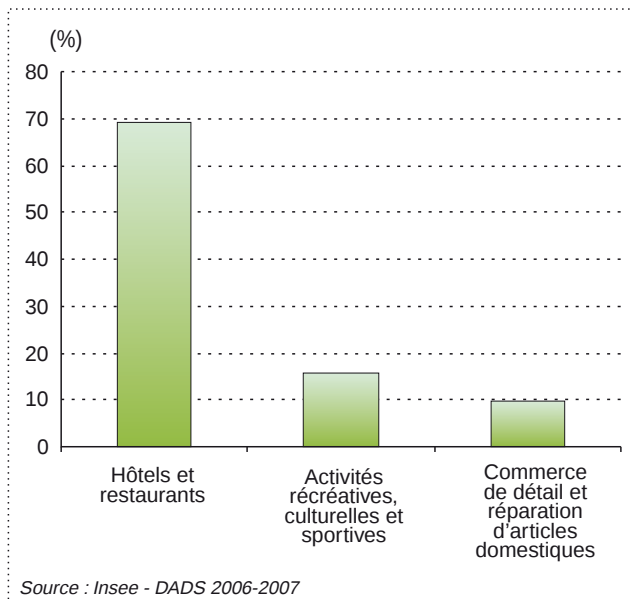
Dans le Périgord noir, les employeurs ont recours à une main-d'œuvre locale : un sur deux déclare sa résidence à moins de 8 km de son lieu de travail. La recherche d'un logement est incontournable pour 550 saisonniers vivant habituellement à plus de 100 km. Un saisonnier sur cinq réside hors d'Aquitaine.



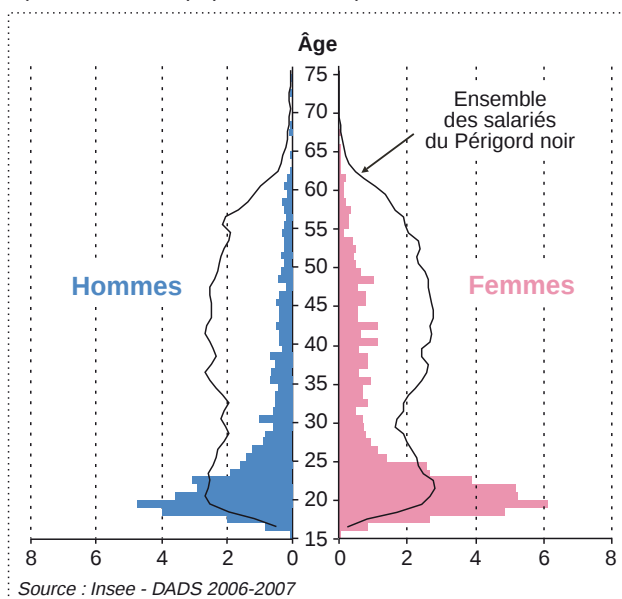
Contrats salariés, touristiques et saisonniers



Principales activités saisonnières (part des contrats)



Pyramide des âges des saisonniers (structure de la population en %)



Les contrats saisonniers

Nombre de contrats saisonniers	3 300
Part des contrats saisonniers dans l'emploi salarié	11 %
Part des contrats saisonniers dans l'emploi touristique	33 %
Durée moyenne des contrats saisonniers	56 jours
dont hôtellerie et restauration ⁽¹⁾	61 jours
Taux de fidélisation à la saison ⁽²⁾	22 %
Taux de fidélisation à l'établissement ⁽³⁾	19 %

Source : Insee - DADS 2006-2007

⁽¹⁾ regroupe les activités : restauration de type rapide et traditionnel, hôtels touristiques avec restaurant, exploitation de terrains de camping et autres hébergements touristiques

⁽²⁾ part des saisonniers qui ont travaillé deux saisons consécutives dans la même activité

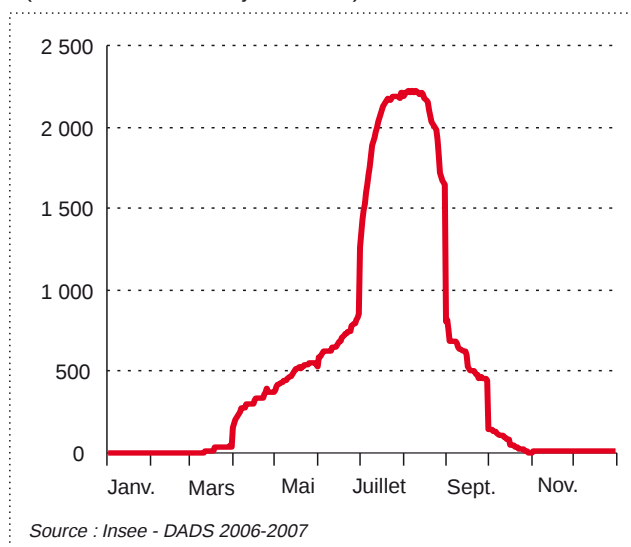
⁽³⁾ part des saisonniers qui ont travaillé deux saisons consécutives dans le même établissement

Les saisonniers

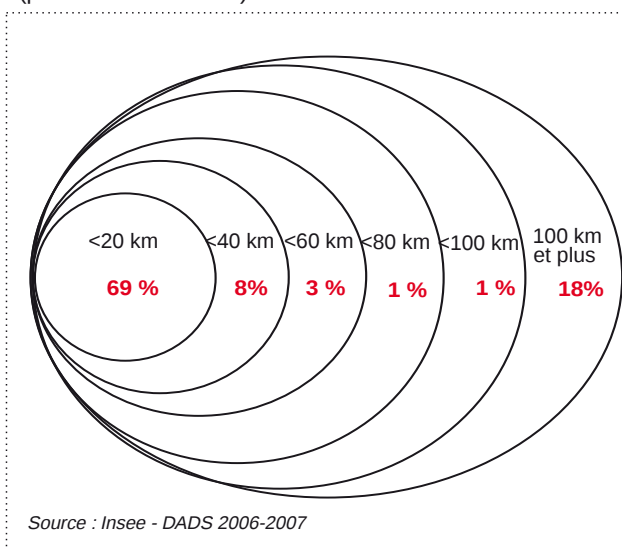
Nombre de saisonniers	3 100
Âge médian	22 ans
Part des moins de 26 ans	62 %
Part des saisonniers ayant un seul contrat	92 %
Part des cadres	3 %
Part des professions intermédiaires	8 %
Part des employés	72 %
Part des ouvriers	17 %
Salaire horaire moyen net	8,3 €
Salaire horaire moyen net dans l'hôtellerie et la restauration	7,9 €
Salaire horaire moyen net dans les activités récréatives, culturelles et sportives	10,5 €

Source : Insee - DADS 2006-2007

Courbe saisonnière (nombre de contrats journaliers)



Distance domicile-travail (part des saisonniers)



Stations thermales

Dix stations thermales sont réparties sur trois départements aquitains : Casteljaloux, Cambo-les-Bains, Dax, Eaux-Bonnes, Eugénie-les-Bains, Laruns (Eaux-Chaudes), Préchacq-les-Bains, Saint-Paul-lès-Dax, Salies-de-Béarn et Saubusse.

2 500 contrats saisonniers dans le tourisme

Les stations thermales constituent des zones d'emploi touristique importantes : le secteur du tourisme offre près d'un tiers des contrats salariés en 2007.

Parmi ces contrats touristiques, 2 500 sont saisonniers, soit 18 %. Dax et Saint-Paul-lès-Dax en regroupent plus de la moitié.

Les stations thermales rassemblent 3% des contrats saisonniers signés en Aquitaine.

L'économie saisonnière de la zone est centrée sur les activités d'accueil et de divertissement du visiteur. Parmi ces activités, l'hébergement et la restauration constituent le premier secteur employeur en concentrant 55 % des contrats saisonniers. Les activités récréatives, culturelles et sportives en regroupent 14 % et les activités thermales et de thalassothérapie 7%.

L'embauche des saisonniers du tourisme atteint un pic entre juillet et septembre, mais les recrutements s'étendent sur une longue partie de l'année. Mi-août, la feria de Dax offre de nombreux emplois pour quelques jours.

Les contrats saisonniers durent en moyenne 33 jours ; l'amplitude varie de quelques jours dans les commerces ou les activités sportives à deux mois pour le thermalisme et la thalassothérapie.

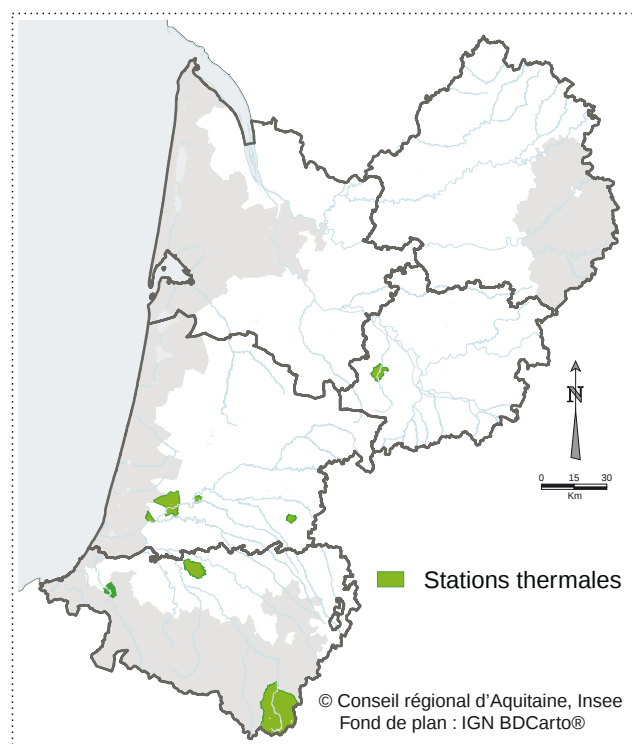
Un saisonnier sur deux parcourt plus de 13 km pour aller travailler

En 2007, près de 2 200 saisonniers ont travaillé dans les stations thermales : huit saisonniers sur neuf n'ont qu'un seul contrat durant la saison. Moins de 300 d'entre eux ont pu bénéficier de deux contrats ou plus.

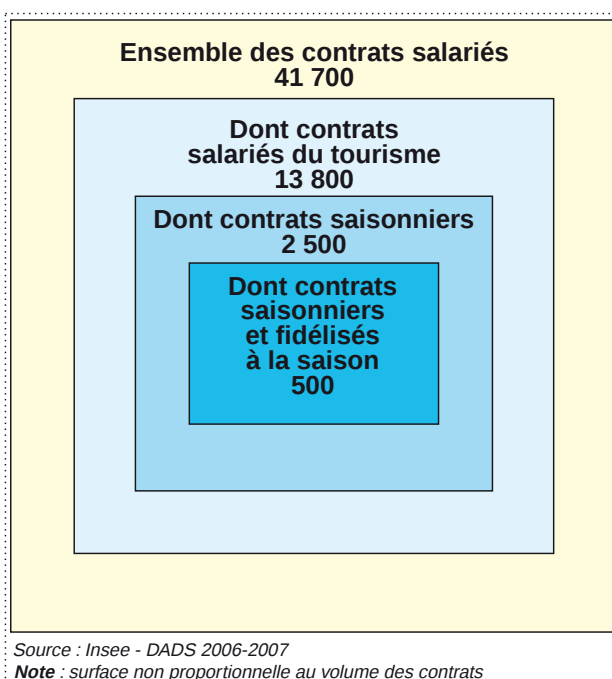
Ces salariés sont jeunes puisque la moitié d'entre eux ont moins de 26 ans. Les femmes sont majoritaires (54 %).

Les saisonniers sont essentiellement des employés (62 %) exerçant dans les activités d'hébergement, de restauration ou de commerce. Les professions intermédiaires sont bien représentées dans le thermalisme.

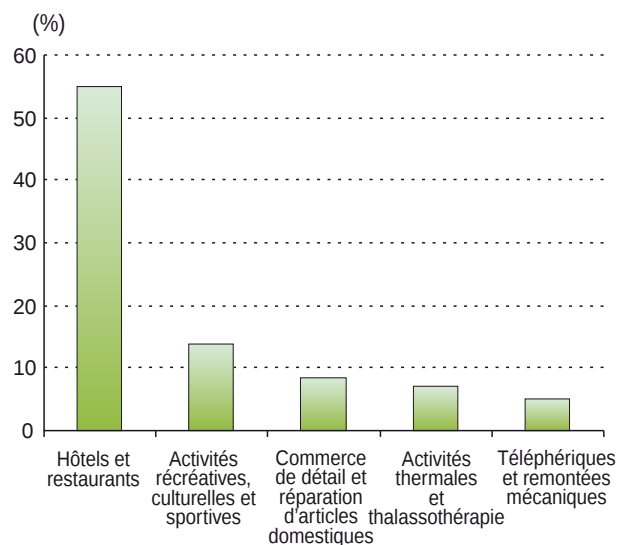
Dans les stations thermales, les employeurs ont recours à une main-d'œuvre locale. Un saisonnier sur deux parcourt moins de 13 km entre son domicile et son emploi. La recherche d'un logement peut s'avérer indispensable pour 300 saisonniers vivant habituellement à plus de 100 km. Un saisonnier sur dix réside hors d'Aquitaine.



Contrats salariés, touristiques et saisonniers

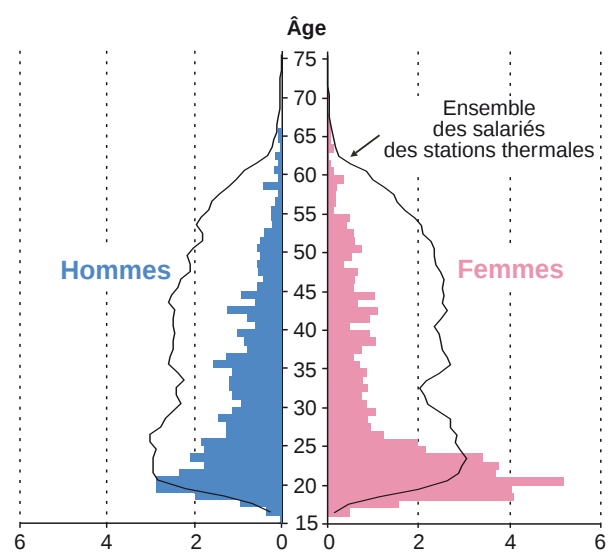


Principales activités saisonnières (part des contrats)



Source : Insee - DADS 2006-2007

Pyramide des âges des saisonniers (structure de la population en %)



Source : Insee - DADS 2006-2007

Les contrats saisonniers

Nombre de contrats saisonniers	2 500
Part des contrats saisonniers dans l'emploi salarié	6 %
Part des contrats saisonniers dans l'emploi touristique	18 %
Durée moyenne des contrats saisonniers	33 jours
dont hôtellerie et restauration ⁽¹⁾	30 jours
Taux de fidélisation à la saison ⁽²⁾	19 %
Taux de fidélisation à l'établissement ⁽³⁾	18 %

Source : Insee - DADS 2006-2007

(1) regroupe les activités : restauration de type rapide et traditionnel, hôtels touristiques avec restaurant, exploitation de terrains de camping et autres hébergements touristiques

(2) part des saisonniers qui ont travaillé deux saisons consécutives dans la même activité

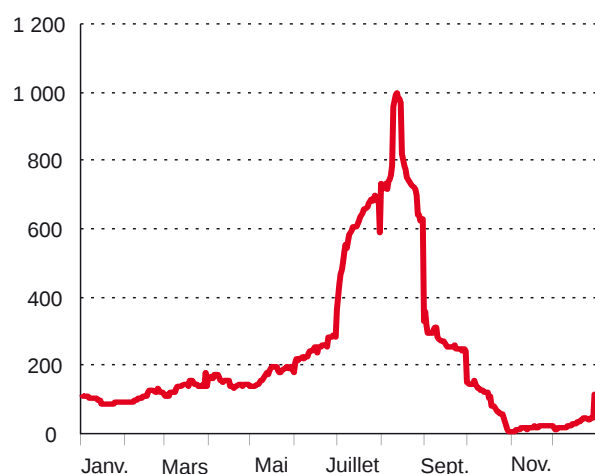
(3) part des saisonniers qui ont travaillé deux saisons consécutives dans le même établissement

Les saisonniers

Nombre de saisonniers	2 200
Âge médian	26 ans
Part des moins de 26 ans	50 %
Part des saisonniers ayant un seul contrat	89 %
Part des cadres	6 %
Part des professions intermédiaires	14 %
Part des employés	62 %
Part des ouvriers	18 %
Salaire horaire moyen net	9,8 €
Salaire horaire moyen net dans l'hôtellerie et la restauration	8,3 €
Salaire horaire moyen net dans les activités récréatives, culturelles et sportives	19,5 €

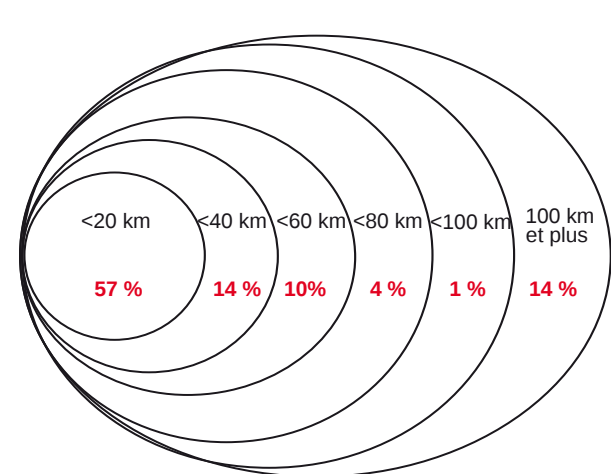
Source : Insee - DADS 2006-2007

Courbe saisonnière (nombre de contrats journaliers)



Source : Insee - DADS 2006-2007

Distance domicile-travail (part des saisonniers)



Source : Insee - DADS 2006-2007

Pyrénées aquitaines

La zone de montagne pyrénéenne est un territoire attractif pour les touristes sur une grande partie de l'année grâce à ses six stations de ski, ses trois stations thermales, son parc national, etc. En tout, 161 communes le composent.

2 200 contrats saisonniers dans le tourisme

La montagne pyrénéenne constitue un bassin d'emploi touristique non négligeable : le tourisme représente 31 % des contrats salariés. Parmi ces contrats touristiques, 2 200 sont saisonniers, soit 20 %.

Cette zone rassemble 3 % des contrats saisonniers signés en Aquitaine.

L'économie saisonnière de la zone est centrée sur les activités d'accueil et de divertissement du visiteur. Parmi ces activités, l'hébergement et la restauration représentent le premier secteur employeur en concentrant 63 % des contrats saisonniers. Les activités récréatives, culturelles et sportives en regroupent 10 %, les téléphériques et remontées mécaniques 7 %.

L'embauche des saisonniers du tourisme s'étend principalement de juin à fin octobre. Les sports d'hiver permettent de prolonger un petit nombre de recrutements de janvier à avril.

Les contrats saisonniers ont une durée moyenne de 40 jours ; l'amplitude varie de quelques jours pour certaines activités artistiques à plus de deux mois dans les téléphériques ou le thermalisme.

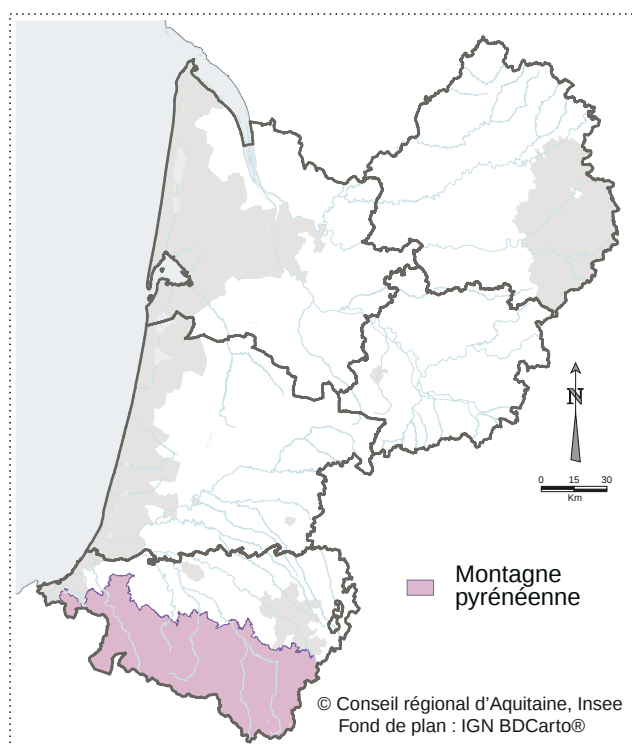
Un saisonnier sur deux parcourt plus de 11 km pour aller travailler

En 2007, 2 100 saisonniers ont travaillé sur les communes de montagne : neuf saisonniers sur dix n'ont qu'un seul contrat durant la saison. Moins de 200 d'entre eux ont pu bénéficier de deux contrats ou plus.

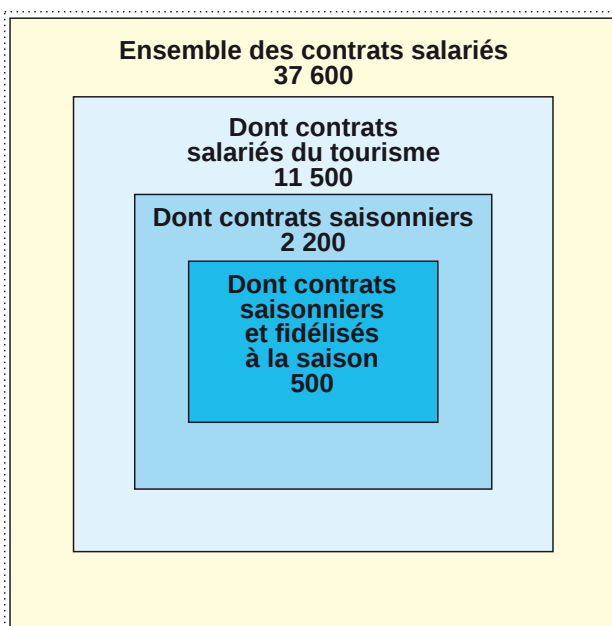
Ces salariés sont très jeunes puisque la moitié d'entre eux ont moins de 23 ans. Les femmes sont majoritaires (58 %).

Les saisonniers sont essentiellement des employés (58 %) exerçant dans les activités d'hébergement, de restauration ou de commerce. Les ouvriers travaillent surtout dans les téléphériques et les remontées mécaniques ou la chocolaterie.

En montagne, les employeurs ont recours à une main-d'œuvre locale. Un saisonnier sur deux parcourt moins de 11 km entre son domicile et son emploi. La recherche d'un logement peut s'avérer indispensable pour 300 saisonniers vivant habituellement à plus de 100 km. Un saisonnier sur dix réside hors d'Aquitaine.



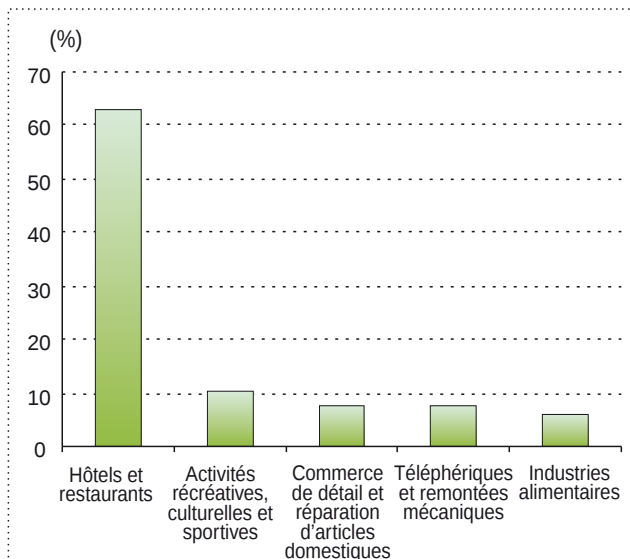
Contrats salariés, touristiques et saisonniers



Source : Insee - DADS 2006-2007

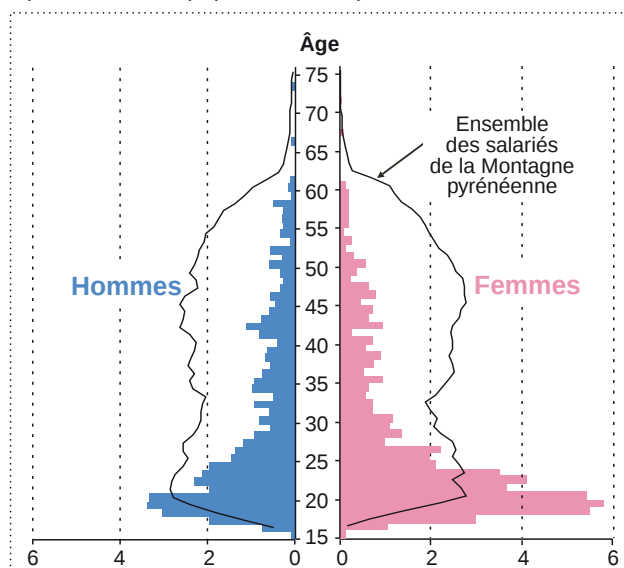
Note : surface non proportionnelle au volume des contrats

Principales activités saisonnières (part des contrats)



Source : Insee - DADS 2006-2007

Pyramide des âges des saisonniers (structure de la population en %)



Source : Insee - DADS 2006-2007

Les contrats saisonniers

Nombre de contrats saisonniers	2 200
Part des contrats saisonniers dans l'emploi salarié	6 %
Part des contrats saisonniers dans l'emploi touristique	20 %
Durée moyenne des contrats saisonniers	40 jours
dont hôtellerie et restauration ⁽¹⁾	37 jours
Taux de fidélisation à la saison ⁽²⁾	23 %
Taux de fidélisation à l'établissement ⁽³⁾	21 %

Source : Insee - DADS 2006-2007

⁽¹⁾ regroupe les activités : restauration de type rapide et traditionnel, hôtels touristiques avec restaurant, exploitation de terrains de camping et autres hébergements touristiques

⁽²⁾ part des saisonniers qui ont travaillé deux saisons consécutives dans la même activité

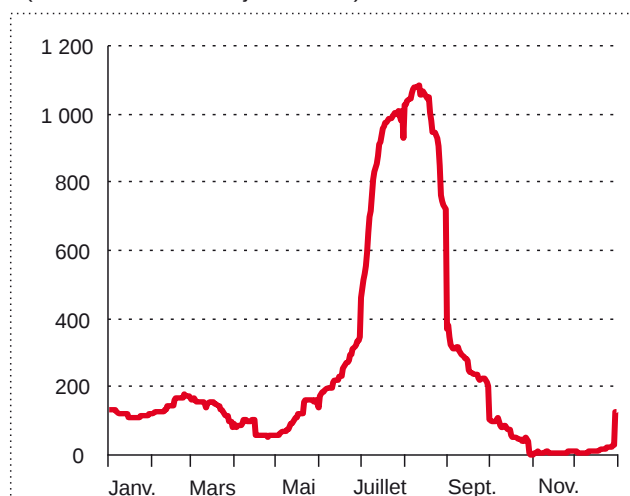
⁽³⁾ part des saisonniers qui ont travaillé deux saisons consécutives dans le même établissement

Les saisonniers

Nombre de saisonniers	2 100
Âge médian	23 ans
Part des moins de 26 ans	58 %
Part des saisonniers ayant un seul contrat	92 %
Part des cadres	5 %
Part des professions intermédiaires	18 %
Part des employés	58 %
Part des ouvriers	20 %
Salaire horaire moyen net	8,9 €
Salaire horaire moyen net dans l'hôtellerie et la restauration	8,1 €
Salaire horaire moyen net dans les activités récréatives, culturelles et sportives	16,1 €

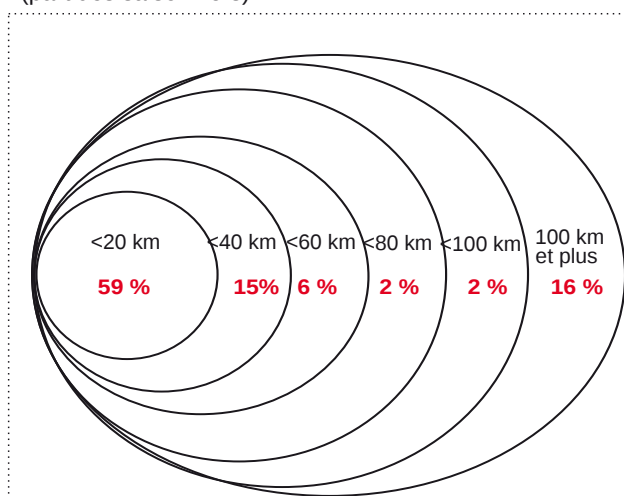
Source : Insee - DADS 2006-2007

Courbe saisonnière (nombre de contrats journaliers)



Source : Insee - DADS 2006-2007

Distance domicile-travail (part des saisonniers)



Source : Insee - DADS 2006-2007

Unité urbaine de Bordeaux

L'unité urbaine de Bordeaux, composée de 64 communes et de 833 000 habitants en 2008, constitue un ensemble touristique important pour la région. La ville de Bordeaux est inscrite au Patrimoine Mondial de l'Unesco. C'est un atout majeur pour l'attractivité culturelle et touristique de la ville et des communes avoisinantes.

16 400 contrats saisonniers dans le tourisme

Le poids du tourisme est plus faible dans cette économie très diversifiée. Il représente 18 % des contrats salariés. En 2007, parmi ces emplois touristiques, 16 400 sont des contrats saisonniers, soit un sur dix. Cette zone concentre 21 % des contrats saisonniers du tourisme signé en Aquitaine.

L'économie saisonnière de la zone est diversifiée. Les emplois saisonniers sont majoritairement des emplois indirects du tourisme. Les services aux entreprises constituent le premier secteur employeur en concentrant un tiers des contrats saisonniers : les activités de nettoyage, de surveillance et l'organisation de foires et salons sont particulièrement développées. L'hébergement et la restauration représentent moins d'un quart des contrats.

L'embauche des saisonniers du tourisme s'étend principalement d'avril à fin octobre avec un pic plus affirmé durant la période estivale. Des contrats sont également signés en fin d'année dans les commerces de détail qui sont les grands bénéficiaires du tourisme urbain. Néanmoins, il n'est pas possible de différencier l'augmentation des activités commerciales

imputables aux seuls résidents bordelais de celles provenant des touristes urbains.

Les contrats saisonniers ont une durée moyenne de 24 jours, durée plus courte que sur d'autres territoires moins urbains. L'amplitude varie d'une semaine pour des activités de gestion d'installations sportives à un mois et demi pour des activités en lien avec le transport.

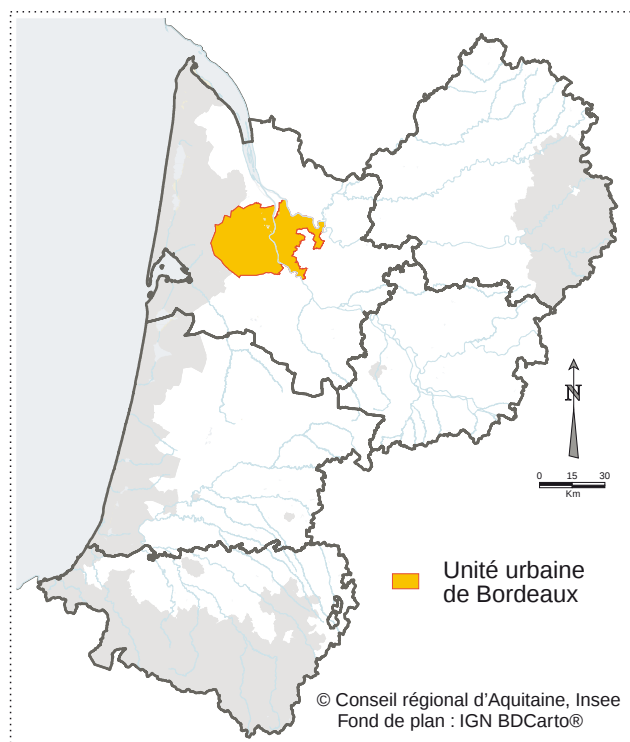
Un saisonnier sur deux parcourt plus de 11 km pour aller travailler

En 2007, 14 200 saisonniers ont travaillé dans l'unité urbaine de Bordeaux : neuf saisonniers sur dix n'ont qu'un seul contrat. 1 800 saisonniers ont pu bénéficier de deux contrats ou plus.

Un saisonnier sur deux a moins de 26 ans. La part des 26 à 45 ans atteint toutefois 40 %. Les femmes sont majoritairement représentées (56 %).

Du fait de la spécificité des emplois saisonniers dans l'unité urbaine de Bordeaux, les contrats saisonniers de cadres et d'ouvriers sont plus fréquents que sur les autres zones touristiques non urbaines : 26 % d'ouvriers essentiellement dans des entreprises de nettoyage et 12 % de cadres dans le secteur des activités récréatives et sportives.

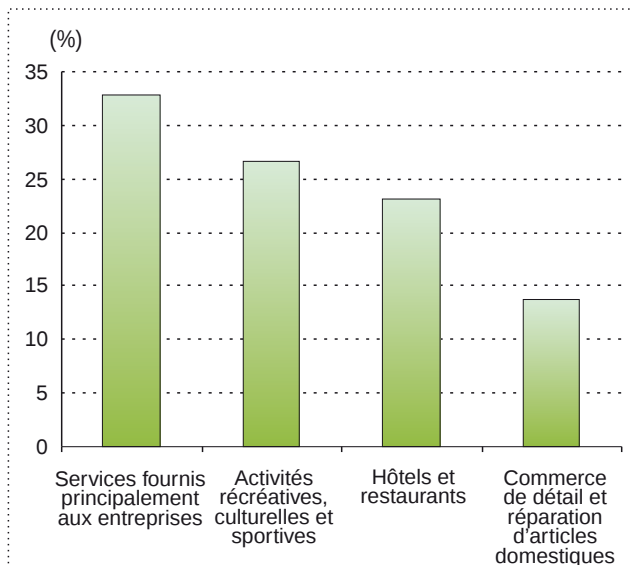
Les employeurs ont recours à une main-d'œuvre locale. Un saisonnier sur deux parcourt moins de 11 km entre son domicile et son emploi. La recherche d'un logement peut être indispensable pour près de 3 300 saisonniers déclarant leur résidence à plus de 100 km. Moins d'un saisonnier sur dix réside hors d'Aquitaine.



Contrats salariés, touristiques et saisonniers

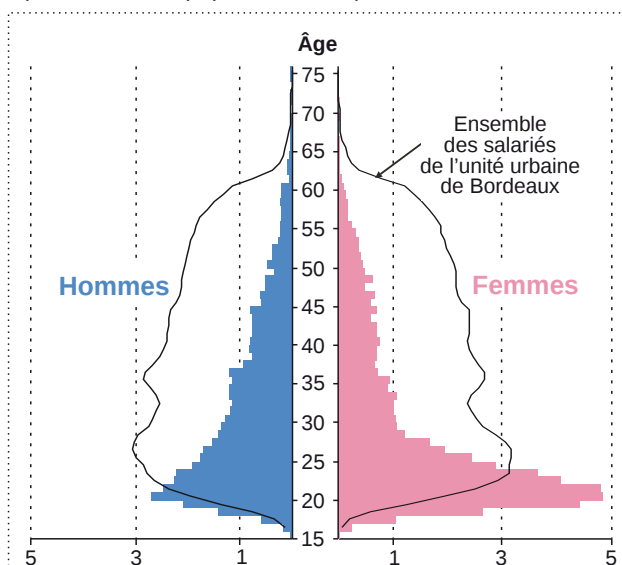


Principales activités saisonnières (part des contrats)



Source : Insee - DADS 2006-2007

Pyramide des âges des saisonniers (structure de la population en %)



Source : Insee - DADS 2006-2007

Les contrats saisonniers

Nombre de contrats saisonniers	16 400
Part des contrats saisonniers dans l'emploi salarié	2 %
Part des contrats saisonniers dans l'emploi touristique	11 %
Durée moyenne des contrats saisonniers	24 jours
dont hôtellerie et restauration ⁽¹⁾	25 jours
Taux de fidélisation à la saison ⁽²⁾	12 %
Taux de fidélisation à l'établissement ⁽³⁾	8 %

Source : Insee - DADS 2006-2007

⁽¹⁾ regroupe les activités : restauration de type rapide et traditionnel, hôtels touristiques avec restaurant, exploitation de terrains de camping et autres hébergements touristiques

⁽²⁾ part des saisonniers qui ont travaillé deux saisons consécutives dans la même activité

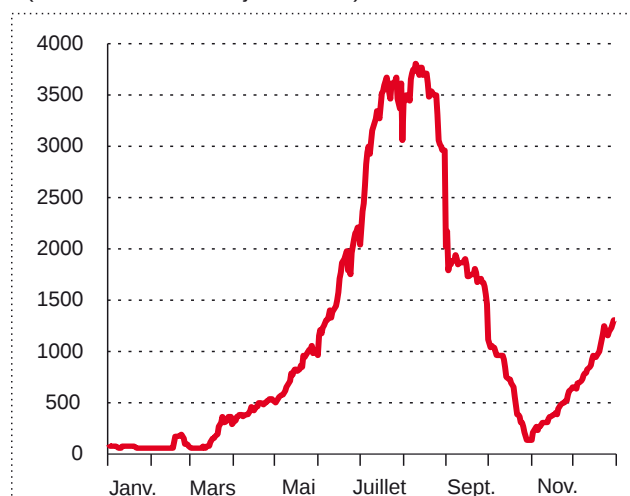
⁽³⁾ part des saisonniers qui ont travaillé deux saisons consécutives dans le même établissement

Les saisonniers

Nombre de saisonniers	14 200
Âge médian	26 ans
Part des moins de 26 ans	50 %
Part des saisonniers ayant un seul contrat	87 %
Part des cadres	12 %
Part des professions intermédiaires	16 %
Part des employés	47 %
Part des ouvriers	26 %
Salaire horaire moyen net	10,1 €
Salaire horaire moyen net dans l'hôtellerie et la restauration	8,3 €
Salaire horaire moyen net dans les services fournis principalement aux entreprises	7,9 €

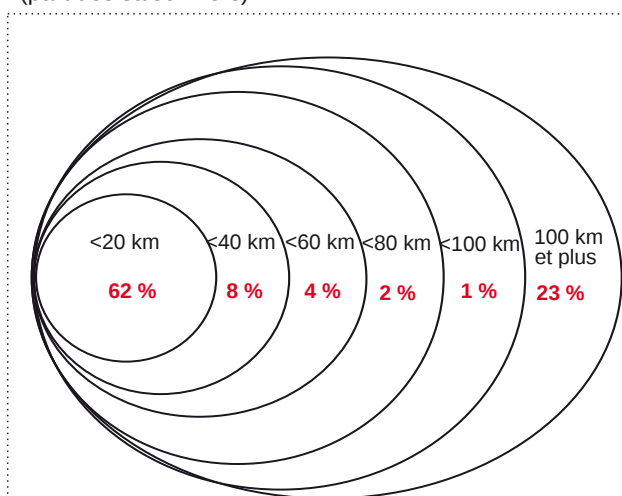
Source : Insee - DADS 2006-2007

Courbe saisonnière (nombre de contrats journaliers)



Source : Insee - DADS 2006-2007

Distance domicile-travail (part des saisonniers)



Source : Insee - DADS 2006-2007

Unité urbaine de Pau

L'unité urbaine de Pau se compose de 53 communes et compte 199 000 habitants en 2008. Le tourisme y reste encore en retrait par rapport à d'autres territoires aquitains. Cependant, ce territoire peut s'appuyer sur un patrimoine culturel et historique diversifié. En novembre 2011, la ville de Pau a reçu le label Ville d'Art et d'Histoire.

2 700 contrats saisonniers dans le tourisme

L'emploi lié au tourisme ne représente qu'un quart des contrats salariés en 2007. Parmi ces emplois touristiques, 2 700 sont des contrats saisonniers, soit 8 %.

L'unité urbaine de Pau rassemble 4 % des contrats saisonniers signés en Aquitaine.

L'économie saisonnière de la zone est diversifiée. Les activités récréatives et sportives constituent le premier secteur employeur en concentrant 37 % des contrats saisonniers. Les emplois indirects du tourisme sont également développés : les activités de services aux entreprises, surtout de nettoyage, représentent plus du tiers des contrats saisonniers. L'embauche des saisonniers dans les activités liées au tourisme s'étend principalement d'avril à septembre avec un pic affirmé durant la période estivale. Des contrats sont également signés en fin d'année dans les commerces de détail. Les contrats saisonniers ont une durée moyenne de 23 jours soit

nettement plus courte que sur les territoires moins urbains.

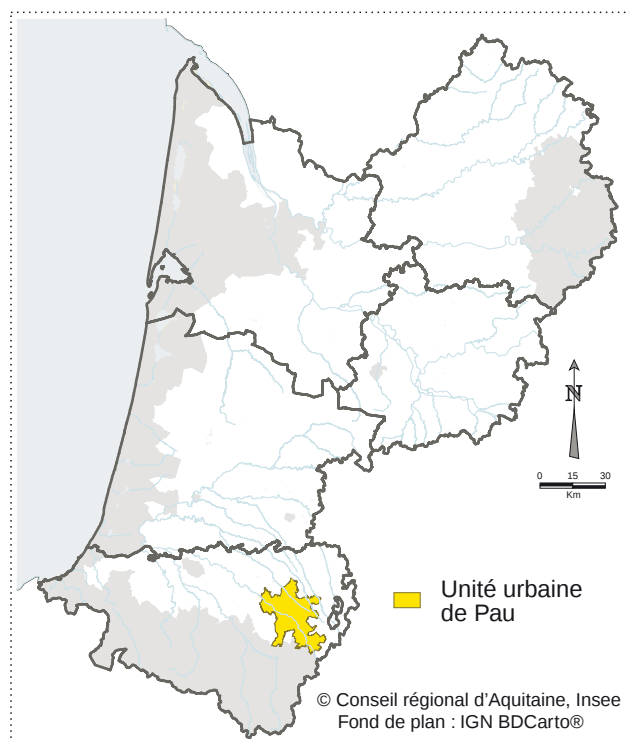
Un saisonnier sur deux parcourt plus de 12 km pour aller travailler

En 2007, 2 400 saisonniers ont travaillé dans l'unité urbaine de Pau : neuf saisonniers sur dix n'ont qu'un seul contrat. Moins de 300 d'entre eux ont pu bénéficier d'au moins deux contrats.

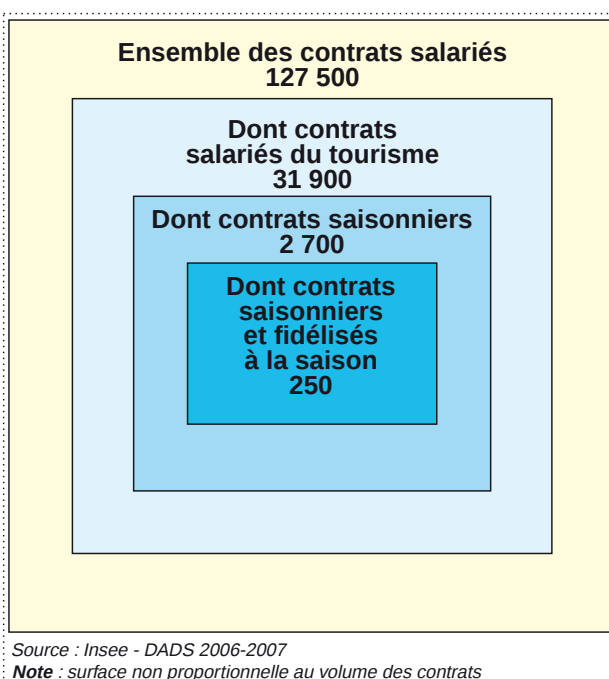
Ces salariés sont plus âgés que sur d'autres territoires aquitains moins urbains. La part des 26 à 45 ans atteint 35 %. Les femmes sont très majoritairement représentées (64 %).

Dans l'unité urbaine de Pau, les contrats saisonniers d'ouvriers sont très fréquents : 38 % des saisonniers occupent un poste d'ouvrier et alors essentiellement dans des entreprises de nettoyage. Les professions intermédiaires et les cadres sont également bien représentées sur cette zone en particulier dans les activités récréatives et sportives.

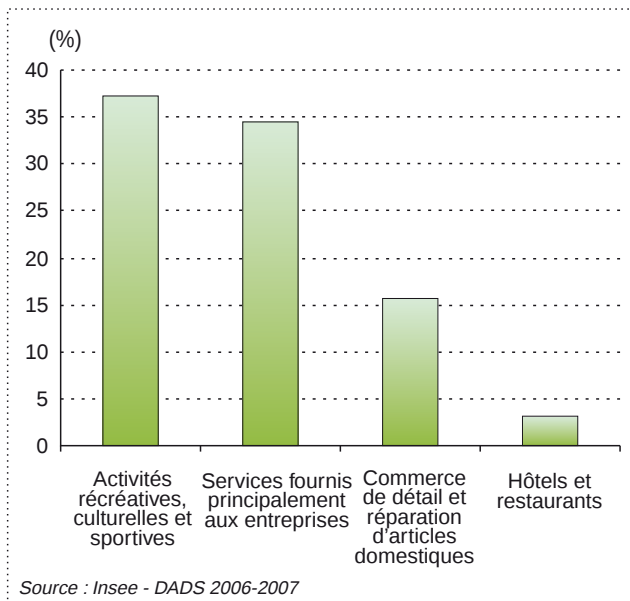
Dans l'unité urbaine de Pau, les employeurs ont recours à une main-d'œuvre locale. Un saisonnier sur deux parcourt moins de 12 km entre son domicile et son emploi. La recherche d'un logement peut être indispensable pour près de 400 saisonniers vivant habituellement à plus de 100 km. Un saisonnier sur huit réside hors d'Aquitaine.



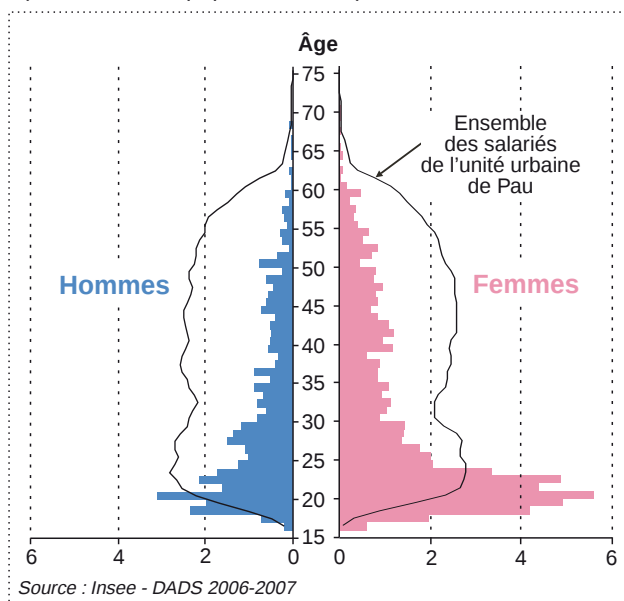
Contrats salariés, touristiques et saisonniers



Principales activités saisonnières (part des contrats)



Pyramide des âges des saisonniers (structure de la population en %)



Les contrats saisonniers

Nombre de contrats saisonniers	2 700
Part des contrats saisonniers dans l'emploi salarié	2 %
Part des contrats saisonniers dans l'emploi touristique	8 %
Durée moyenne des contrats saisonniers	23 jours
dont hôtellerie et restauration ⁽¹⁾	40 jours
Taux de fidélisation à la saison ⁽²⁾	9 %
Taux de fidélisation à l'établissement ⁽³⁾	8 %

Source : Insee - DADS 2006-2007

⁽¹⁾ regroupe les activités : restauration de type rapide et traditionnel, hôtels touristiques avec restaurant, exploitation de terrains de camping et autres hébergements touristiques

⁽²⁾ part des saisonniers qui ont travaillé deux saisons consécutives dans la même activité

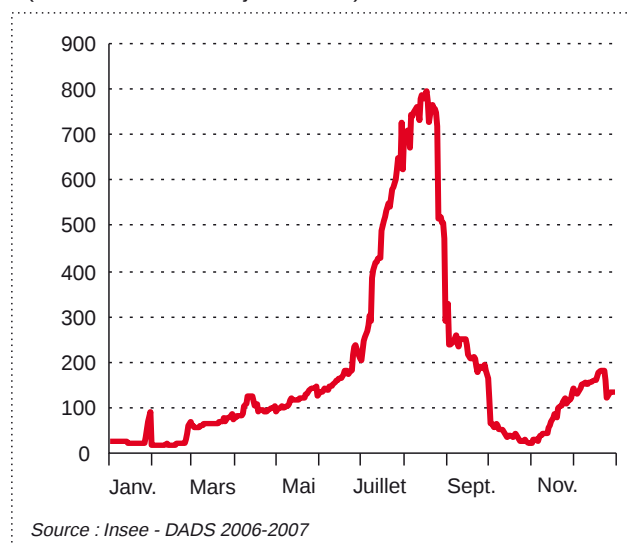
⁽³⁾ part des saisonniers qui ont travaillé deux saisons consécutives dans le même établissement

Les saisonniers

Nombre de saisonniers	2 400
Âge médian	26 ans
Part des moins de 26 ans	50 %
Part des saisonniers ayant un seul contrat	89 %
Part des cadres	10 %
Part des professions intermédiaires	23 %
Part des employés	29 %
Part des ouvriers	38 %
Salaire horaire moyen net	11,2 €
Salaire horaire moyen net dans l'hôtellerie et la restauration	8,7 €
Salaire horaire moyen net dans les activités récréatives, culturelles et sportives	16,7 €

Source : Insee - DADS 2006-2007

Courbe saisonnière (nombre de contrats journaliers)



Distance domicile-travail (part des saisonniers)

